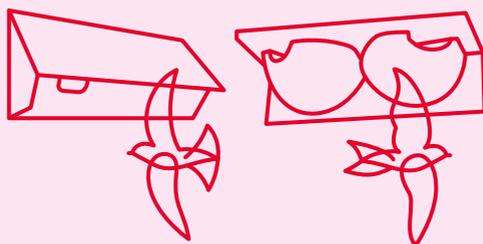


Hirondelles & martinets de la Métropole de Lyon

Comment les protéger ?



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Agir pour
la biodiversité



Les hirondelles, grandes voyageuses



Dans le Rhône, il est possible de rencontrer quatre espèces d'hirondelles :
l'hirondelle de fenêtre, citadine bien connue,
l'hirondelle rustique, favorite des campagnes,
l'hirondelle de rochers, plus rupestre, et
l'hirondelle de rivage, que l'on trouve dans
les fronts de taille sableux des carrières
alluvionnaires.

Les espèces les plus communes,
l'hirondelle de fenêtre et **l'hirondelle
rustique**, sont reconnaissables
facilement dans les airs.

Citadine et grégaire, l'hirondelle de fenêtre (1) niche en colonie dans les villes et les villages, souvent au niveau des coins de fenêtre ou sous les avant-toits. Elle construit son nid (ou répare celui de l'année précédente) avec de la boue et se nourrit exclusivement d'insectes volants.

L'hirondelle rustique (2) est principalement rurale et niche à l'intérieur des bâtiments (granges, étables). Elle chasse les insectes souvent près du sol, à proximité du bétail mais aussi à la cime des arbres.

Grandes migratrices, les hirondelles effectuent chaque printemps et chaque automne plus de 6000 km pendant leur migration. Revenues pour certaines d'aussi loin que le sud de l'Afrique, elles arrivent en France entre février et avril et repartent en octobre, en fonction des conditions météorologiques.



Hirondelle de fenêtre
© Guy Bourderionnet

- **calotte** (dessus de la tête) **noire**
- **ailerons** **noirs**
- **croupion, gorge et ventre blancs**



Hirondelle rustique
© Christophe D'Adamo

- **gorge rouge**, teinte « brique »
- **long prolongement de la queue** (2,8 cm chez la femelle - 3,5 cm chez le mâle)

Les martinets, acrobates des airs



Oiseaux migrateurs, les **martinets noirs** et les **martinets à ventre blanc** survolent le département du Rhône de mars à octobre, accompagnant nos soirées d'été grâce à leur cri caractéristique et leur vol rapide en groupe.

Nichant principalement dans les anfractuosités des bâtiments, le **martinet noir** (1) est une espèce commune des villes et villages de France.

Jusqu'aux années 2000, le **martinet à ventre blanc** (2) était encore un oiseau cantonné aux départements montagneux. Depuis, il a entrepris à son tour de s'installer dans nos plus grands immeubles. Aujourd'hui, il existe des colonies dans toute la Métropole de Lyon et les villes et bourgs du Rhône et de la Loire.

Ces deux espèces de martinets sont des oiseaux migrateurs qui se nourrissent exclusivement d'insectes volants. Ils passent une grande moitié de l'année en Afrique et rejoignent nos régions au printemps. Les martinets noirs repartent dès le mois d'août, tandis que les martinets à ventre blanc restent jusqu'à l'automne.

Le saviez-vous ?

Les martinets noirs ne se posent presque jamais ! Ils dorment, se reproduisent et se nourrissent en vol. Ils ne se posent que pour pondre, couvrir et nourrir leurs petits. Fidèles à leur compagnon et à leur site de nidification, les couples se forment pour la vie et se retrouvent au printemps dans le même nid, pour peu que ce dernier n'ait pas été détruit ou rebouché.



Martinet noir
© LPO AuRA

- ailes en forme de boomerang
 - plumage brun foncé, presque noir
-



Martinet à ventre blanc
© Loïc Le Comte

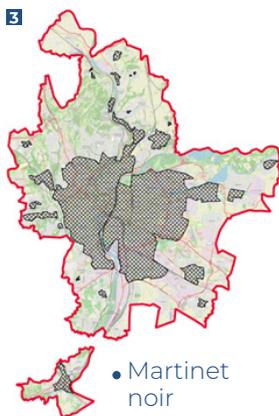
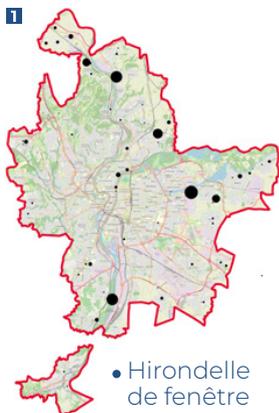
- ailes en forme de boomerang
- plumage brun foncé, presque noir
- tâche claire sur la gorge
- ventre blanc

Et dans



le Grand Lyon ?

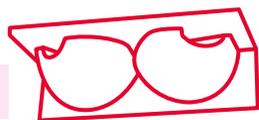
En 30 ans, les populations d'hirondelles ont **diminué** d'environ 30% en Auvergne-Rhône-Alpes et partout en France. C'est surtout le cas de l'**hirondelle de fenêtre** et de l'**hirondelle rustique**, qui subissent de plein fouet la diminution des insectes et la destruction des nids ou sites de nidification. Les effectifs de **martinets** diminuent jusqu'à 48% dans certains territoires pour les mêmes raisons !



— **Présence des hirondelles et des martinets sur le territoire de la Métropole de Lyon** (données LPO)

L'hirondelle de fenêtre a presque déserté Lyon. L'hirondelle rustique est au bord de l'extinction dans la Métropole. Seul le martinet à ventre blanc est en expansion, colonisant progressivement tout le cœur urbain du territoire.

La cohabitation

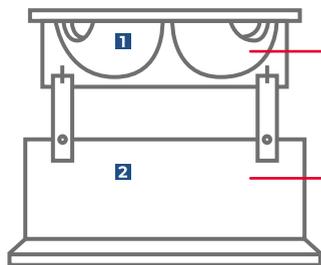


_ L'accès aux bâtiments

Afin que les hirondelles rustiques puissent nicher dans les bâtiments (grange, garage...), favorisez l'accès avec des ouvertures de 12x8 cm min. Maintenez cet accès le temps de la saison de reproduction et les années suivantes, ces oiseaux étant fidèles à leur site de reproduction.

_ Nichoirs artificiels

1 Installez des nichoirs artificiels pour tenter d'accueillir les hirondelles et martinets !



Nid d'hirondelles de fenêtre
© Camille Combes

_ Matériaux de construction pour les nids

Vous pouvez mettre à disposition des bacs à boue ou disposer un tas de paille dans un endroit dégagé pour faciliter la construction des nids d'hirondelles.

_ Pour les salissures ?

2 Installez une petite planche en bois (schéma ci-dessous) pour recueillir les fientes et placez-la à 40 cm en-dessous des nids pour éviter l'accès aux prédateurs.

_ Le couvert

Les hirondelles et martinets se nourrissent exclusivement d'insectes volants. Favorisez leur venue : pas de pesticide, tonte raisonnée, plantation d'espèces végétales locales...

_ Et les travaux ?

Les travaux de rénovation ou de construction sur votre façade ou toiture doivent être réalisés entre octobre et mars, en dehors de la nidification. Si des oiseaux nichent sous le toit, contactez la DREAL* avant le début des travaux pour obtenir les autorisations.

Nichoirs artificiels

Planche à placer à 1 cm du mur pour éviter la construction d'un nid dessus

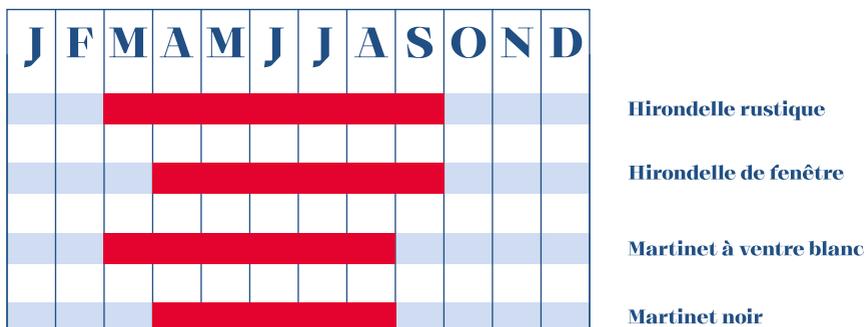
Retrouvez le lien vers le formulaire de demande sur la page du [plan de sauvegarde de la Métropole](#) ▼



*Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Contact : pme.ehn.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr

En France, les **hirondelles** et **martinets** sont entièrement protégés par la loi. Ainsi, il est strictement interdit de détruire ou d'enlever les œufs ou les nids, y compris en dehors de la période de présence des oiseaux, mais aussi de capturer, mutiler, transporter, vendre ou déranger intentionnellement ces oiseaux.

_ Frise chronologique de présence



Participez aux enquêtes, améliorez la connaissance !



Martinet à ventre blanc
© Sorlin Chanel

La **LPO** (Ligue pour la Protection des Oiseaux) suit de près ces espèces, en particulier dans la **Métropole de Lyon** qui porte un plan de sauvegarde spécifique.

Observation des lieux et périodes de présence, étude de la nidification, comptages des nids, adultes et jeunes à l'envol ou encore recherche et signalement de destruction de nids...

Vous pouvez participer à toutes ces actions !

Les suivis et comptages sont menés en partie par les **salariés** de la LPO du Rhône, mais les suivis **bénévoles** sont indispensables ! Ils permettent en plus de couvrir une large partie du territoire pour que les analyses soient les plus **pertinentes** possible.

Vous souhaitez vous aussi participer à la connaissance naturaliste et à la protection de ces espèces remarquables ?

– Observation d'hirondelles

<https://gncitizen.lpo-aura.org/fr/programs/16/observations> ▶

– Observation de martinets

<https://gncitizen.lpo-aura.org/fr/programs/15/observations> ▶

Adoptez le réflexe « *j'observe, je clique* », et aidez la Métropole de Lyon et la LPO AuRA à mener des actions concrètes pour protéger ces oiseaux !



Le plan de sauvegarde

2022-2023

La **Métropole de Lyon** s'est engagée depuis plusieurs années dans la protection de ces espèces, en collaboration avec la **LPO AuRA** du Rhône.

Face au déclin alarmant des **hirondelles** et des **martinets** sur le territoire et partout en France, un nouveau **plan de sauvegarde** est né en 2022.

Habitants de la métropole lyonnaise, élus des collectivités, entreprises, agents métropolitains, professionnels du bâtiment... Toutes et tous sont mis à contribution pour améliorer la connaissance sur ces espèces et favoriser leur venue et leur développement sur le territoire.



Financé par la Métropole de Lyon
Coordonné par la LPO Auvergne-Rhône-Alpes

